

présenter au Parlement Provincial, qu'ils considèrent, comme d'une utilité non douteuse, la publication de ces Journaux. Ce sont les organes du peuple cultivateur, auquel par ce moyen les découvertes et inventions de chacun de ses membres deviennent connues, et peuvent leur servir à tous. C'est aussi par la lecture réfléchie de ces Journaux, que les cultivateurs intelligents parviennent à discerner et à choisir le mode le plus avantageux, à suivre dans l'exploitation de leurs terres. Les directeurs de cette Société croient donc que ce serait faire un tort immense à la population agricole du Bas-Canada, de supprimer la publication de ces deux Journaux d'Agriculture, qui sont d'ailleurs si bien appréciés dans le Rapport et les communications qui l'accompagnent, fournis l'an dernier par un comité spécial de l'Assemblée Législative.

IV.—Les directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada ont cru qu'ils devaient, non seulement par devoir, mais encore par respect pour la Législature du Pays, prendre en considération, et discuter attentivement ce Rapport du Comité Spécial de l'Assemblée Législative. Car ils ne doutent pas que ce premier pas si important, fait par la Branche Populaire du Parlement, ne soit bientôt suivi d'un autre dont le résultat sera une législation de plus en plus éclairée et libérale sur cette matière. Et les Directeurs, après avoir examiné ce rapport avec soin, croient qu'ils consultent l'intérêt du Pays en rappelant à l'attention de la législature l'importance du sujet qu'il traite, et qu'ils se manqueraient à eux-mêmes et manqueraient au pays, si, par indifférence ou apathie, ils ne fournissaient pas à nos Législateurs, toutes les informations et suggestions en leur pouvoir sur un sujet aussi vital.

V.—Les directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada croient donc d'abord, comme le dit le Rapport du Comité de l'Assemblée Législative, qu'en effet le sol et le climat du Bas-Canada sont favorables à l'exploitation agricole : ils sont aussi con-

vaincus que le peuple est laborieux et intelligent, et que cependant la terre ne lui fournit pas plus du tiers de ce qu'elle peut produire. Ils ne doutent pas que la cause n'en soit dans notre mauvais système de culture, dont les principales défauts sont d'abord, le manque d'assolement et de rotations convenables, dans les semences, ensuite le manque ou la mauvaise application des engrais, qui toutefois sont aujourd'hui beaucoup plus recherchés, par les cultivateurs qu'ils ne l'étaient précédemment. Le troisième défaut de notre système de culture est, comme le dit encore le Rapport du Comité, le peu de soin donné à l'élevage et à la tenue du bétail, puis le défaut d'assèchement dans certains endroits, le peu d'attention donnée aux prairies et à la production des légumes pour la nourriture des troupeaux et enfin la rareté des instruments perfectionnés d'agriculture dont l'amélioration néanmoins est, selon les Directeurs de cette Société, de plus en plus sensible dans un bon nombre de localités.

VI.—Quand aux moyens à recommander pour remédier à un système de culture si peu avancé, les Directeurs de cette Société ne sont pas entièrement de même avis que le Comité Spécial de l'Assemblée Législative, ou plutôt ils ne croient pas que le mode suggéré dût être mis à effet, sans quelques modifications qu'ils ont l'honneur de suggérer dans l'intérêt seul de la population agricole, comme a fait aussi de son côté, mais avec talent, le Comité Spécial de l'Assemblée Législative.

VII.—Ils sont donc d'avis que, pour se rendre au désir généralement exprimé dans le Bas-Canada, les Sociétés d'Agriculture de Comités soient maintenues, et qu'il soit accordé plus généralement qu'à présent des prix, comme le suggère si bien le Comité Spécial " pour la meilleure récolte de légumes pour bétail, pour la plus grande quantité d'engrais naturel ou artificiel employé sur la terre relativement étendue, pour la plus grande quantité de composte ou d'engrais créé par le travail, pour la prairie la plus productive par rapport pour le plus